

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté
à nous rejoindre, ne serait-ce qu'un instant.

**Dans le silence, nous nous préparons
intérieurement à nous engager plus à fond
pour le respect des êtres humains.**

**Notre silence veut rejoindre les personnes en situation irrégulière,
ceux qui font la loi et ceux qui la font appliquer.**

Prochain Cercle de silence

13 octobre 2018

de 12h à 13h

Plainpalais - place du Cirque

Le Cercle de silence "Genève" est composé de citoyen(ne)s préoccupés par la politique actuelle de l'asile et de l'immigration.

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté
à nous rejoindre, ne serait-ce qu'un instant.

**Dans le silence, nous nous préparons
intérieurement à nous engager plus à fond
pour le respect des êtres humains.**

**Notre silence veut rejoindre les personnes en situation irrégulière,
ceux qui font la loi et ceux qui la font appliquer.**

Prochain Cercle de silence

13 octobre 2018

de 12h à 13h

Plainpalais - place du Cirque

Le Cercle de silence "Genève" est composé de citoyen(ne)s préoccupés par la politique actuelle de l'asile et de l'immigration.

Secourir une personne en détresse n'est pas un crime

Sera-t-on implacablement amendé si l'on a donné à manger ou procuré un lit à un requérant d'asile débouté se trouvant dans la rue ?

Le pasteur évangélique Norbert Valley est menacé d'une amende de 1000 CHF pour avoir nourri et logé un Togolais en détresse, menacé d'expulsion.

Témoignons publiquement notre attachement à une justice à visage humain en manifestant notre soutien à Norbert Valley :

jeudi 25 octobre 2018 à 8h45

devant le Ministère public, rue du Pommier 3a, à Neuchâtel

Un appel est également lancé afin de défendre une justice qui ne criminalise pas l'aide à la personne en détresse et ne terrorise pas celui qui veut venir au secours de son frère en humanité lorsqu'il a faim, soif, froid ou que son existence est menacée.

Télécharger le texte de l'appel sur www.santegidio.ch ou www.agora-asile.ch

à renvoyer avant le **samedi 20 octobre 2018** à :

Communauté S.Egidio, rue de l'Industrie 5, 1005 Lausanne (info@santegidio.ch)

Secourir une personne en détresse n'est pas un crime

Sera-t-on implacablement amendé si l'on a donné à manger ou procuré un lit à un requérant d'asile débouté se trouvant dans la rue ?

Le pasteur évangélique Norbert Valley est menacé d'une amende de 1000 CHF pour avoir nourri et logé un Togolais en détresse, menacé d'expulsion.

Témoignons publiquement notre attachement à une justice à visage humain en manifestant notre soutien à Norbert Valley :

jeudi 25 octobre 2018 à 8h45

devant le Ministère public, rue du Pommier 3a, à Neuchâtel

Un appel est également lancé afin de défendre une justice qui ne criminalise pas l'aide à la personne en détresse et ne terrorise pas celui qui veut venir au secours de son frère en humanité lorsqu'il a faim, soif, froid ou que son existence est menacée.

Télécharger le texte de l'appel sur www.santegidio.ch ou www.agora-asile.ch

à renvoyer avant le **samedi 20 octobre 2018** à :

Communauté S.Egidio, rue de l'Industrie 5, 1005 Lausanne (info@santegidio.ch)